



**Le P'tit Pirin**



**PASSAGE DU TOUR  
DE FRANCE A  
VOUILLE LES MARAIS  
LE 7 JUILLET 2018**

**JUILLET AOUT 2018  
N°168**



**Le Mot du Maire**

Le stationnement et la circulation sont réglementés sur la commune lors de passage du Tour de France. Le 7 juillet de 11h à 16h30, il sera **INTERDIT** de circuler sur la RD 25 sur toute la traversée de la commune, y compris la Rue du Booth et la Rue du 8 mai.

Les 100 derniers mètres des routes, rues ou chemins qui aboutissent à cette RD 25 :

- Impasse de la Perle
- Rue du Port des Moules
- Rue Pierre Godet
- La Tublerie
- Chemin de la Brandonnière
- Rue du Port d'Aisne
- Rue Pierre Vigot
- Place de la Mairie et la Rue devant la boulangerie
- Chemin de la Pinauderie
- Rue du Vivier
- Route de la Voie Romaine (contournement)
- Impasse du Booth
- Rue Madeleine Denis

Sur la place, le stationnement sera autorisé **uniquement aux personnes qui installeront leur stand.**

Le stationnement sur la Route de la Voie Romaine sera autorisé pour les propriétaires de voitures de collection entre le carrefour de la Route de Malabrie et le Rond Point.

Je demande à toutes et à tous de respect ces arrêtés (stationnement et circulation) car la gendarmerie sera présente et pourra dresser un procès verbal. Je vous rappelle que les caravanes du Tour de France passe à partir de 13h et les coureurs traverseront la commune entre 15h et 15h30.

A partir de 10h30, les enfants de l'école accompagnés d'un adulte se retrouveront place de la mairie afin de décorer leur vélo et disputer une petite course puis vers 11h30, l'Amicale Laique vous proposera une restauration rapide (grillades/frites), Dame Tartine ses bonnes confitures qui auront revêtues les couleurs du Tour tout cela en musique avec l'Orchestre Sympatic men's.

Je vous souhaite à toutes et tous de passer une agréable journée qui restera dans nos mémoires puisque ce sera la première fois de l'histoire du Tour de France que les cyclistes rouleront sur nos pavés Vouillezais. Je remercie toutes celles et ceux qui se sont investis personnellement dans l'organisation de cette journée ainsi que les associations Amicale Laique et Comité des Fêtes.

Je vous souhaite un été chaud et ensoleillé et vous donne rendez vous en septembre.

**Jacky MOTHAIS**

**INFOS UTILES**

**Mairie**  
 tous les matins  
 9 h - 12 h 30  
 Fermé le mercredi  
 Samedi matin 9 h - 12 h  
 Fermé le 1er samedi du mois  
 Tél. 02 51 52 55 04 **PLUS DE FAX**  
 Adresse mail :  
 mairie.vouille-les-marais@wanadoo.fr  
 Site internet :  
 www.vouille-les-marais.com

**Bibliothèque :**  
 Les mercredis de 14 h à 16 h  
 Les samedis de 10 h à 12 h  
 Adresse mail :  
 paradisdeslivres@orange.fr  
 Tél. 02 51 51 53 78

**A.D.M.R.**  
 Centre de Soins  
 Tél. 02 51 56 71 38  
 Aides ménagères et travailleuses familiales  
 Tél. 02 52 61 47 47

**Assistante Sociale de Vouillé**  
 Permanence Mairie Chaillé les Marais le  
 vendredi matin sur RDV (02.51.97.69.69)

**Permanence Médicale**  
 Tél : 02.51.44.55.66

**SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018**

**COMMUNAUTE DES COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL : APPROBATION DU 1ER RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) AU TITRE DE L'ANNEE 2018 :** Le Conseil Municipal a approuvé le 1er rapport de l'année 2018 de la Clect. Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. Elle verse à chaque commune membre de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral une attribution de compensation permettant de maintenir les équilibres budgétaires lorsqu'il y a transfert de compétence et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

**DEVIS CHAMBRE DE POUSSE :** Le conseil municipal a étudié plusieurs devis pour l'achat d'une chambre de pousse à la boulangerie. La décision s'est portée sur la proposition de l'entreprise Pelletier d'un montant de 4 900 € ht.

**DEVIS GEOMETRE LIMITE DE PROPRIETE ECOLE RESTAURANT :** Suite aux travaux de construction des 2 classes, il apparaît au cadastre que les limites séparatives des bâtiments de l'école et du restaurant ne sont pas matérialisées. Il convient donc de faire intervenir un géomètre afin de les déterminer exactement. Le devis est de 733 € ht.

**AUTORISATION DE POURSUITE GENERALE ET PERMANENTE :** Le Conseil Municipal autorise le trésorier de Chaillé les marais à engager des poursuites par voie de saisie vente contre les administrés qui ne s'acquittent pas des sommes dues à la commune.

**DEVIS RIDEAU BOULANGERIE :** Le Conseil Municipal a commandé des rideaux pour la boutique de la boulangerie auprès de Vequaud au prix de 1 037.40 € ht.

**ANTENNE RELAIS :** Une antenne relais va être installée par la société Orange à La Tublerie.

**La déchetterie de Chaillé les Marais sera fermée le samedi 7 juillet**

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Mardi 10 juillet 2018 à 20h00**